

DEPARTEMENTYONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**-----
Séance du 17 novembre 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

L'an deux mille vingt-trois, le 17 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

10 novembre 2023

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. LOISEAU, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. ALLUIN (pouvoir à Mme SIMON), M. FERNANDÈS (pouvoir à M. LOISEAU), Mme PELTIER (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme HOURLIER), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. PARCINEAU (pouvoir à M. BRIET), Mme SZEWZYK (pouvoir à M. THOMAS).

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

**Ludothèque : convention
avec la CAF pour le
financement de la
ludothèque**

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la CAF déploie dans son dispositif « Fonds publics et territoires » une aide au fonctionnement des ludothèques.

Cette aide s'élève à 10 € par heure d'ouverture de la ludothèque, soit pour Villeneuve sur Yonne une somme d'au maximum 11 900 € en année pleine (23 heures d'ouverture hebdomadaire).

Par ailleurs, cette subvention de fonctionnement est garantie jusqu'au 31 décembre 2025.

Sa formalisation nécessite la signature d'une convention.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires culturelles, tourisme et jumelages réunie le 14 novembre 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention d'aide au fonctionnement des ludothèques à intervenir avec la CAF
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU

La Maire
Nadège NAZE

